

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE NARBONNE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Projet de Révision du
Règlement local de Publicité
de NARBONNE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Revision du Règlement Local de Publicité
de la ville de Narbonne.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2019374 en date du 17 juillet 2019 de

M. le Maire de : Narbonne

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. Claude CAZES qualité _____

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 12 août 2019 au lundi 16 septembre 2019

les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h50 et de 14h à 18h

les (sauf Jours fériés) de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Services Techniques Municipaux (10 quai Dillon NARBONNE)

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant seize feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : à la mairie de Narbonne (bâtiment
des Services Techniques Municipaux, 10 quai Dillon Narbonne)

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mardi 20 août 2019 de 9h00 à 11h50 et de _____ à _____

les lundi 2 septembre 2019 de 9h00 à 11h50 et de _____ à _____

les lundi 9 septembre 2019 de 9h00 à 11h50 et de _____ à _____

les lundi 16 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.